

SOUS-PREFECTURE DE SARTENE

07 MAI 2003

Sartène, le 2 mai 2003

-7 MAI 2003

635

Le Sous Préfet de Sartène

A

**Mesdames et Messieurs
Les membres du Comité de Pilotage**

Objet : Document d'Objectif Natura 2000 des sites SPN 584 et 585 de Lavu Santu / Fautéa et des Iles de Pinarello

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu de la réunion du comité de pilotage qui s'est tenu le lundi 8 avril 2003 à la mairie annexe de Sainte Lucie de Porto Vecchio.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Sous-Préfet,



François ANGELINI

REUNION DU 8 AVRIL 2003

Etaient présents :

1) Membres du comité de pilotage :

BONCHRISTIANI	Association " Libre Accès Aux Plages "
CASANOVA Marie Rose	C. D. A. Corse du Sud
TRAMONI Patrick	Département de Corse du Sud
LASNEL Alexandre	Garde de l'O. N. C.
GRAZIANI Thomas	Propriétaire
GUYOT Isabelle	AGENC, chargée d'études Chasseurs Corse du Sud
MUZY Yves et Antony	Propriétaires
RECORBET Bernard	DIREN, chargé de mission
ROCCA SERRA S. M.	Maire de ZONZA – Ste LUCIE de PORTO VECCHIO
ROCCA SERRA Marc.	Mairie de ZONZA – Ste LUCIE de PORTO VECCHIO
DYCKE BENOIT	Mairie de ZONZA – Ste LUCIE de PORTO VECCHIO
TARDIF-NERI Simone	Propriétaire
DESANTI François	Propriétaire
TAFANI Danielle	DDE de la Corse du sud
MURACCIOLE Michel	délégué adjoint du Conservatoire du Littoral
GRILLET Jean Philippe	délégué du Conservatoire du Littoral
POZZO DI BORGO M. L.	Office de l'Environnement de la Corse
HUGOT Laetitia	Conservatoire Botanique national Porquerolles antenne de Corse

2) Membres du comité de pilotage excusés :

FAGGIO Gilles Conservatoire Régional des Sites (Ass. Amis P.N.R.C.)

3) Autres personnes présentes :

NOUGAREDE Jean Pierre zoologiste

Monsieur le maire de Zonza ouvre la réunion en remerciant les participants

A l'initiative de la Mairie, une réunion préparatoire avait été organisée le 26 juin 2000 puis 1 réunions de comité de pilotage avait eu lieu en juillet 2000.

- **M. Recorbet** indique que le site a fait l'objet d'une nouvelle consultation en 2002 suite à un vice de forme dans l'envoi des contours précédents de 1400 sites français à la commission européenne. Ceci explique en grande partie le retard pris dans le DOCOB.

Les contours présentés aujourd'hui résultent de cette consultation mais ne sont pas définitifs. La mairie a donné son accord de principe sur ce zonage.

M. Y. Muzy (propriétaire) conteste le zonage qui est beaucoup plus étendu que le précédent. Il englobe son habitation et une ancienne zone habitée en amont de la route. Il ne peut pas accepter un tel zonage qui concerne essentiellement des terrains dont il est propriétaire.

M. Recorbet tout en notant que c'est la commune qui avait proposé cette extension veut bien revoir en lien avec le Ministère les contours de ce secteur qui n'était pas à l'inventaire initial.

Dans l'attente les orientations de gestions ne pourront donc être examinées car un certain nombre de fiches action nécessitent une nouvelle rédaction. Après avoir répondu à diverses questions concernant ce qui peut être fait ou non sur le site il est décidé de clore la réunion.

La prochaine réunion aura donc lieu sur la base des contours stabilisés et avec des actions ciblées sur ces contours.

Le Sous Préfet


François ANGELINI